30 MAI 2023

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PAR APPROBATION TACITE

DÉCISION FINALE

BOD/NO/2023/05-03- LEVÉE DE LA CONDITION DU DÉBLOCAGE DES FONDS POUR LA DEUXIÈME ANNÉE DU FINANCEMENT POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME SECTORIEL DE L'ÉDUCATION ET DU FINANCEMENT DU FONDS À EFFET MULTIPLICATEUR EN FAVEUR DU CAMEROUN

Le Conseil d'administration:

1 Notant que le Cameroun a mis en œuvre plusieurs réformes en faveur de l'équité qui contribuent à l'accroissement des ressources allouées à l'enseignement primaire,

2 Approuve la levée de la condition de financement intérieur pour la deuxième année pour la mise en œuvre du programme sectoriel de l'éducation et au financement du Fonds à effet multiplicateur en faveur du Cameroun et le déblocage de la deuxième tranche de 9,81 millions de dollars au titre du financement.